

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2016

La vie à Saint Albin en images



Notre nouveau porte-drapeau



Le repas de la paroisse



Réparation de la Croix en bas du Maréchal



Le nettoyage de printemps



La cérémonie du 8 mai



Inauguration de la plaque commémorant le 19 mars 1962

Etat civil

Nos peines :

Décès de Monsieur Marius Pauletto le 4 février 2016 à l'âge de 88 ans, de Madame Adèle Guicherd Callin le 9 mai 2016 à l'âge 95 ans et de Monsieur Gino Longo le 30 juin 2016 à l'âge de 90 ans.

Nos joies :

Naissances de Clément Marret le 14 janvier 2016 et de Méline Bellemin-Laponaz le 29 mars 2016

Quelques rappels sur la réforme territoriale

La loi de réforme des collectivités territoriales a été promulguée le 16 décembre 2010. Elle vise l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale, ainsi que la démocratisation des intercommunalités. Cette loi comporte d'importantes avancées en termes de mutualisation, qui permettront de tirer le meilleur profit des rapprochements ainsi opérés, tant au plan communal et intercommunal qu'entre régions et départements, dans le respect du droit communautaire. Sous la dénomination « *achèvement de la carte intercommunale* », la loi entend recomposer et rationaliser le périmètre de bien des communautés, en fixant l'objectif, « dans la mesure du possible », de parvenir à des ensembles de plus de 5 000 habitants, regroupant « au moins dix communes ». Au 31 décembre 2011, deux tiers des départements avaient arrêté un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui ne laissait plus aucune commune isolée, ni aucune enclave ou discontinuité au sein d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Une communauté de communes est un EPCI qui a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. C'est un EPCI à fiscalité propre caractérisé par le fait qu'elle perçoit des ressources indépendantes des contributions communales.

Qu'en est-il pour Saint Albin ?

Depuis 2011, des consultations régulières, ont confirmé le choix des différents conseillers municipaux de Saint Albin pour un rattachement de la communauté de commune des Vallons du Guiers aux communautés de communes voisines de Savoie.

Ce choix était partagé par les communes de Saint Martin, Saint Jean d'Avelanne, Pressins, Romagnieu et Pont de Beauvoisin, représentant les deux tiers des communes concernées.

Nous avons déposé un amendement contre la proposition du préfet, mais lors de la SDCI la majorité qualifiée n'a pas été favorable à ce recours.

Le Préfet de l'Isère a donc décidé par arrêté n° 38-2016-06-09-005 de rattacher notre communauté de communes aux communautés de communes de Bourbre Tisserand, de La Vallée de l'Hien et des Vallons de La Tour pour former Les Vals du Dauphiné malgré les actions entreprises pour faire respecter notre préférence.

Information sur les cartes grises

NOUVEAU A PARTIR DU LUNDI 1^{er} AOÛT 2016

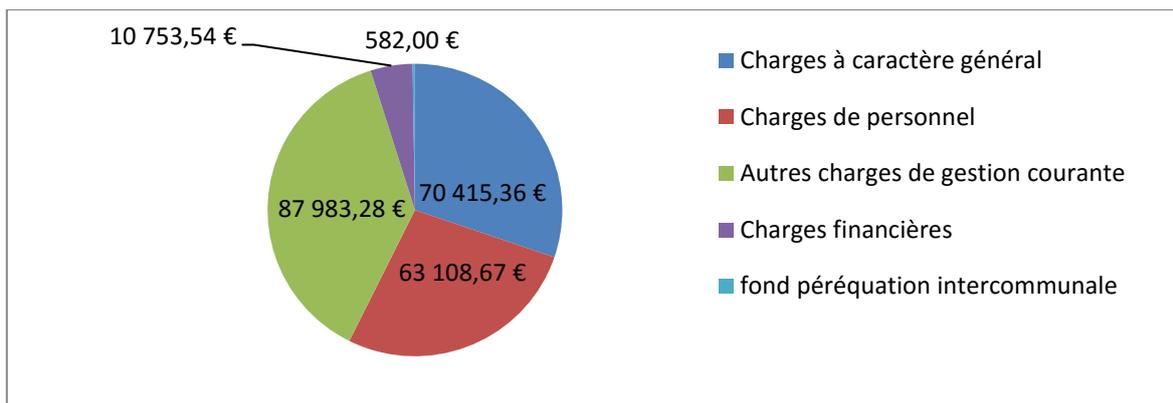
A partir du 1^{er} août 2016, la sous-préfecture facilite vos démarches pour les certificats d'immatriculation (cartes grises) soit par la mise en place de rendez-vous par mail sur le site www.isere.gouv.fr, soit par un dépôt express, ouvert de 8h30 à 12h30 à la sous-préfecture de La Tour du Pin (boîte à lettres à droite dans le hall)

Les personnes ne disposant pas d'internet peuvent prendre rendez-vous à partir de postes mis à leur disposition gratuitement dans les Maisons de services au public de l'arrondissement LE PONT DE BEAUVOISIN, 82 Chemin des Pâquerettes.

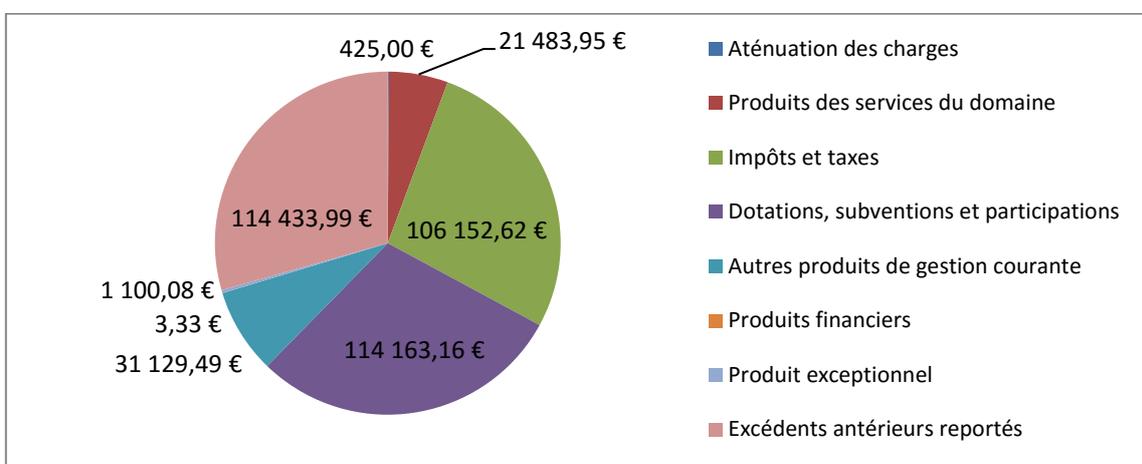
Seul le règlement par chèque sera possible (à l'ordre du régisseur des recettes).

Le compte administratif 2015

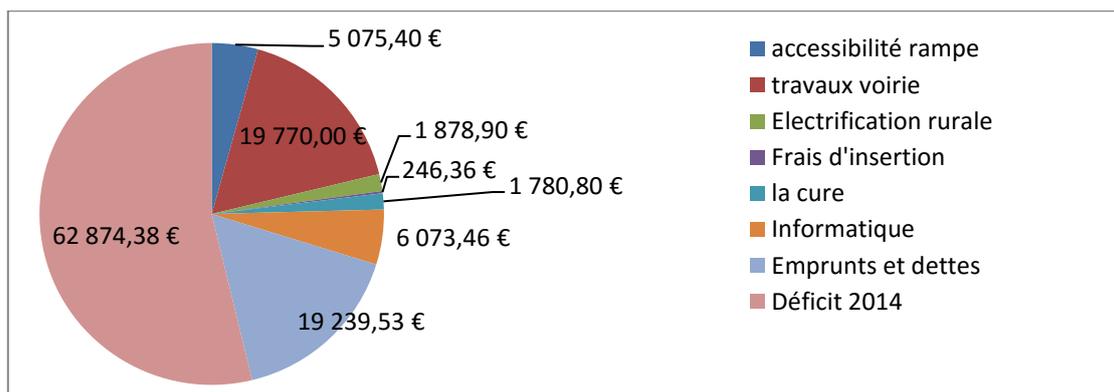
Dépenses de fonctionnement : 232 842.85 €



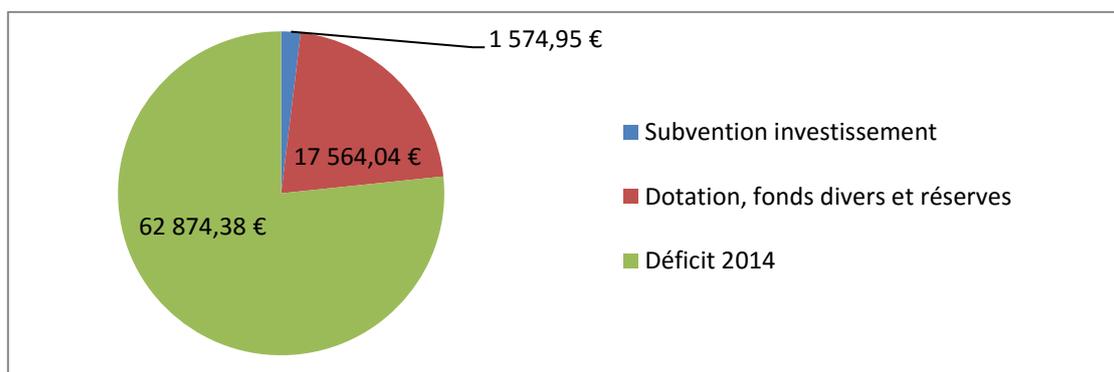
Recette de fonctionnement : 388 891.62 €



Dépenses d'investissement : 54 064.45 €

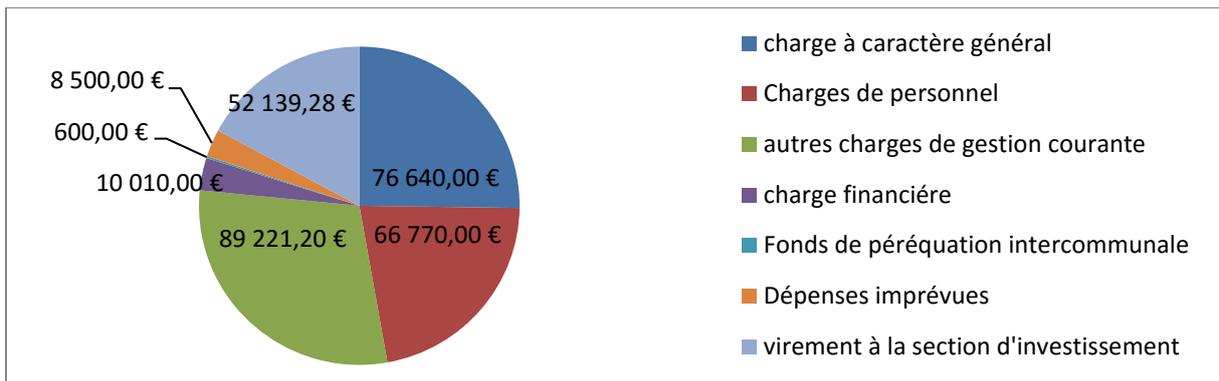


Recette d'investissement : 82 013.37 €

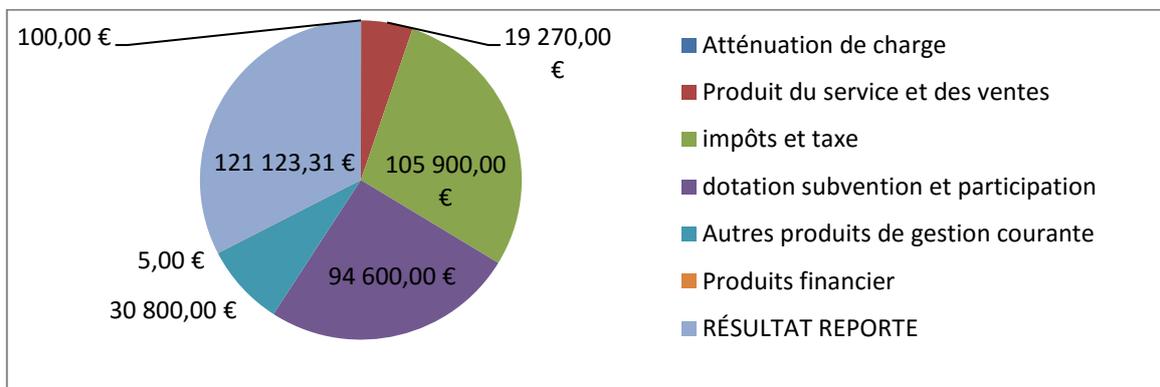


Budget primitif 2016

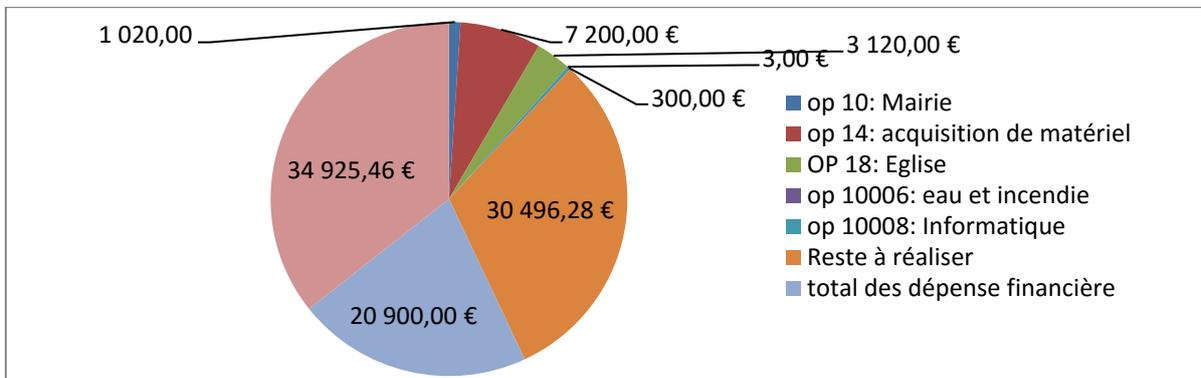
Dépenses de fonctionnement : 303 880,48 €



Recette de fonctionnement : 371 798,31 €



Dépenses d'investissement : 97 964,74 €



Recette d'investissement : 97 964,74 €

